

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Arrivée à l'Université de Haute-Alsace

Merci de contacter le Service de Santé Étudiante (SSE) dès votre arrivée sur le campus :

- par mail à l'adresse sse@uha.fr
- par téléphone au 03 89 33 64 46

Horaires d'ouverture du SSE : tous les jours de 9h à 16h.

1. Visite médicale obligatoire

À l'issue de cette consultation, prenez rendez-vous au CLAT (Centre de Lutte Anti-Tuberculeux) pour bénéficier d'un dépistage de la tuberculose via une radio des poumons. **La consultation et l'examen sont gratuits.**

2. Accès aux droits

L'affiliation à l'Assurance Maladie est **gratuite et obligatoire** pour tous les étudiants. Elle vous permet de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant toute la durée de vos études.

Dès l'obtention de votre attestation d'inscription à l'UHA, inscrivez-vous sur le site dédié de l'Assurance Maladie : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/> (cf. tutoriel vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=iAZDcb0cqJI>)

Le remboursement des frais de santé par la Sécurité sociale étant partiel, il est impératif de souscrire à une Complémentaire Santé Solidaire : <https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/ma-situation/vous-etes-etudiant-ou-jeune-de-moins-de-25-ans>

Pour toute aide ou renseignement complémentaire, contactez le SSE à l'adresse sse@uha.fr

3. Titre de séjour

Dès votre arrivée en France, il est nécessaire de faire valider votre visa. La démarche est entièrement dématérialisée. Connectez-vous sur <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>

Pour toute question sur le titre de séjour, adressez-vous au Bureau de la Vie Étudiante (BVE) de l'UHA à l'adresse bve@uha.fr

